

# ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER DES JEUNES EN CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE





Alors que la jeunesse doit rester l'âge des projets et des rêves, aujourd'hui, dans notre région, 100 000 jeunes ne sont ni en emploi ni en formation et 20 000 d'entre eux sont en situation de grande pauvreté.

Je veux aussi souligner l'attention très particulière que nous portons à la jeunesse de Rhône-Alpes. J'en avais fait dès le début de l'année 2012 la priorité du Conseil régional. Chaque jeune doit être en mesure de pouvoir construire son avenir et tous nos efforts sont mobilisés pour qu'aucun d'entre eux ne reste sans solution. La Région a notamment pour ambition de poursuivre et d'amplifier l'accès des jeunes à l'autonomie. Ainsi soutenir le volontariat et l'engagement, notamment par le biais du service civique, aux côtés des réseaux associatifs et des partenaires institutionnels, c'est permettre aux jeunes de mieux s'approprier leur propre citoyenneté et les aider à construire les repères sociaux nécessaires au mieux « vivre ensemble ».

### Jean-Jack QUEYRANNE

Président de la Région Rhône-Alpes



Depuis le vote de la Loi de mars 2010 relative au service civique, la mobilisation des services de l'Etat, l'implication des collectivités territoriales et du mouvement associatif ont permis à plus de 2 300 volontaires de s'engager en Rhône-Alpes. En accomplissant des missions d'intérêt général dans les domaines de la solidarité, du sport, de la culture, de l'éducation, de la santé, de l'environnement... tous ces jeunes se mettent au service des autres. Tous confirment, par leur investissement, la capacité réelle du service civique à favoriser le lien social.

Le service civique, c'est aussi la participation active des associations et des collectivités qui accueillent, soutiennent et accompagnent les volontaires dans la réalisation de leurs missions. Je tiens particulièrement à remercier les 450 organismes agréés par l'Etat qui offrent des missions d'une grande diversité en Rhône-Alpes. Je suis convaincu que l'excellente collaboration entre le Conseil Régional, les réseaux associatifs et mes services est l'un des atouts pour développer un service civique de qualité ouvert au plus grand nombre.

### Jean-François CARENCIO

Préfet de la région Rhône-Alpes



En 2012, plus de 20 000 jeunes auront accompli un service civique. Ils pourront être 30 000 en 2013 et l'objectif est de permettre d'ici la fin du quinquennat à 100 000 jeunes chaque année de pouvoir s'engager. Le service civique est ouvert à tous les jeunes qu'ils soient ou non diplômés. Les missions sont variées : elles peuvent concerner l'environnement, le social, la culture, l'éducation, le sport. La grande majorité des volontaires (90%) nous disent être satisfaits de cette expérience et la recommander.

La région Rhône-Alpes s'est engagée à soutenir les jeunes, les projets des associations et les rassemblements qui permettent aux jeunes de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Le service civique, c'est se rendre utile tout en pouvant acquérir une expérience qui facilite l'insertion professionnelle. Depuis cette année, les volontaires peuvent postuler, à l'issue de leur engagement, pour l'Institut du service civique qui ouvre des portes vers l'emploi, la formation, la réalisation d'un projet.

Engagez-vous ! Une vie sans engagement est une vie sans saveur !

### Martin Hirsch

Président de l'Agence du Service Civique

## + QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Le service civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité par la réalisation de missions d'intérêt général et citoyennes. D'une durée de 6 à 12 mois, ces missions sont accomplies auprès d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics en France ou à l'étranger.

Les volontaires en service civique peuvent intervenir dans divers domaines d'actions : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, santé, solidarité, sport...

La Région Rhône-Alpes a souhaité s'engager à titre expérimental aux côtés de l'État pour favoriser la mise en œuvre du service civique. Un protocole d'accord avec l'Agence nationale de service civique et le Préfet de Région a été signé le 7 novembre 2011.

### ► L'ÉTAT S'ENGAGE...

Le dispositif service civique est coordonné sur le plan national par l'Agence du service civique.

Le Préfet de Région est le délégué territorial de cette Agence. Il assure, avec l'appui de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes (DRJSCS), service déconcentré de l'Etat, la coordination des politiques de promotion, d'évaluation et de contrôle du service civique.

### + AUPRÈS DES JEUNES VOLONTAIRES :

Chaque volontaire en service civique bénéficie :

- D'un tutorat assurant son accompagnement à la réalisation de sa mission et à la définition de son projet d'avenir.
- Du versement d'une indemnité mensuelle et de la prise en charge de sa protection sociale.
- Du versement d'une indemnité complémentaire s'il bénéficie du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA, ou s'il est boursier de niveau V ou VI.
- Du financement d'une formation citoyenne, **incluant une formation aux premiers secours**.
- De la délivrance d'une attestation officielle des compétences acquises au cours de la mission de service civique.

### + AUPRÈS DES STRUCTURES D'ACCUEIL :

L'État assure :

- La délivrance des agréments pour une durée de 2 ans.
- Le versement d'aides financières pour le tutorat et la formation civique et citoyenne.
- Une formation en direction des tuteurs.

## ► LA RÉGION RHÔNE-ALPES S'ENGAGE...

La Région a pour ambition de :

- Promouvoir l'engagement de service civique en Rhône-Alpes et développer son attractivité pour les jeunes.
- Garantir la reconnaissance de toute période d'engagement par le déploiement d'outils d'identification, de capitalisation et de valorisation des compétences acquises.

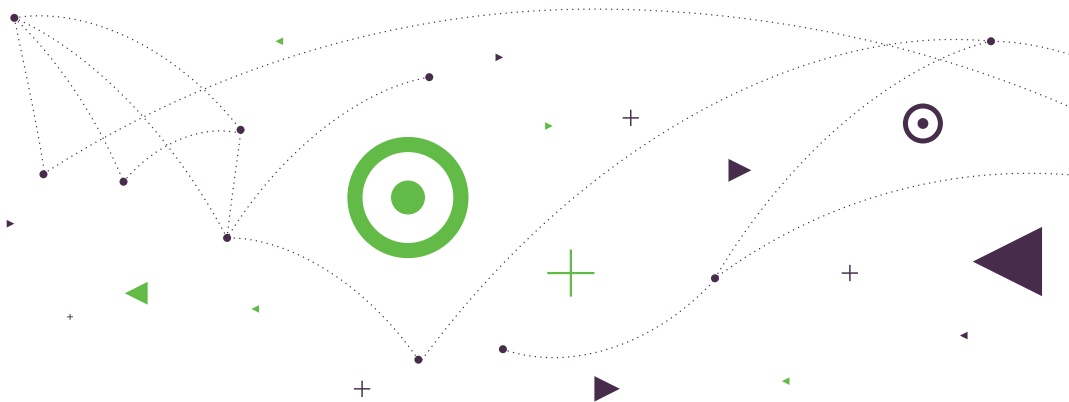
### + AUPRÈS DES JEUNES VOLONTAIRES :

Chaque volontaire en service civique peut bénéficier :

- De la carte M'ra (hors avantage manuels scolaires).  
Toutes les informations sur : [www.mra.rhonealpes.fr](http://www.mra.rhonealpes.fr)
- De l'accès à la tarification TER « illico solidaire » (réduction de 75% sur les billets du réseau TER de Rhône-Alpes).  
Plus d'informations sur : [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)
- D'une formation de bénévole du monde associatif dans le cadre des dispositifs du réseau SAVARA ou d'une participation financière de 200 € pour le suivi d'une formation BAFA/BAFD.

### + AUPRÈS DES STRUCTURES D'ACCUEIL :

La Région Rhône-Alpes finance une plateforme régionale, animée par le CRAJEP, afin d'accompagner prioritairement les petites collectivités et les structures associatives dans leurs démarches d'élaboration des missions, d'accueil et de suivi des jeunes volontaires.



## ► LE CRAJEP ET LE CRIJ S'ENGAGENT...

### 🕒 EN FAVEUR DES STRUCTURES D'ACCUEIL

#### + LE CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire)

La Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture en Rhône-Alpes, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Rhône-Alpes, l'Union Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques Rhône-Alpes et l'association UNIS-CITÉ Rhône-Alpes, membres du CRAJEP constituent la plateforme régionale dont les missions sont les suivantes :

- Créer et diffuser de l'information autour du dispositif.
- Accompagner et conseiller les structures, petites associations ou collectivités en amont de leurs démarches administratives (aide à la définition des missions, accompagnement du tutorat...).
- Assurer une mission de veille et d'expertise sur le dispositif.
- Mettre en place des formations complémentaires pour les tuteurs et responsables des structures d'accueil.
- Favoriser la mutualisation des moyens et favoriser l'échange d'expériences entre les structures d'accueil.
- Promouvoir un accompagnement des volontaires permettant la valorisation de leur parcours d'engagement.

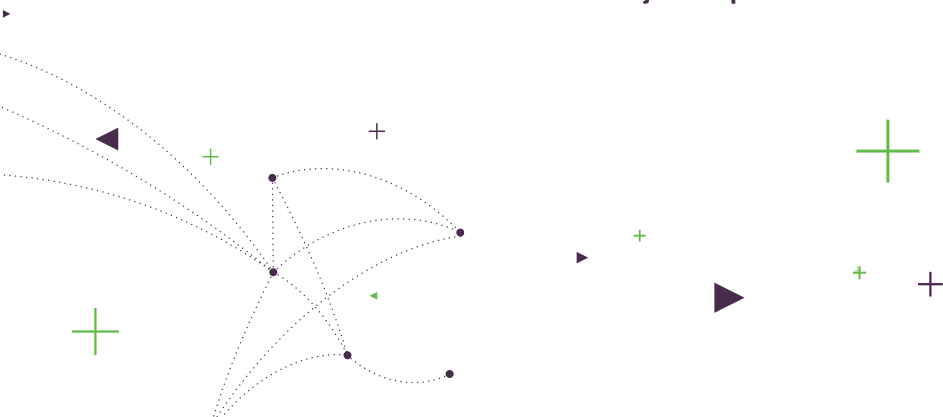
Pour contacter la plateforme : 06 66 69 31 90 - [servicecivique@crajeprhonealpes.org](mailto:servicecivique@crajeprhonealpes.org)

### 🕒 EN FAVEUR DES JEUNES

#### + LE CRIJ RHÔNE-ALPES (Centre Régional de l'Information Jeunesse)

Le CRIJ Rhône-Alpes et le réseau des 120 Bureaux et Points Information Jeunesse assurent une mission d'information et d'accompagnement de tous les jeunes sur le service civique. Des offres de missions sont mises en ligne sur son site par les structures posposantes.

Pour contacter le CRIJ : 04 72 77 00 66 - [www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)



## ► CONTACTS

## Et aussi...

### + Pour les structures d'accueil

#### Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP)

Plate-forme régionale  
du service civique  
T. 06 66 69 31 90

[servicecivique@crajeprhonealpes.org](mailto:servicecivique@crajeprhonealpes.org)

### + Région Rhône-Alpes

#### Direction de la Jeunesse, des Sports, de la Vie Associative et de l'Éducation Populaire (DSJAP)

1, esplanade François Mitterrand  
CS 20033 - 69269 LYON cedex 02  
T. 04 26 73 44 38

[www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)

### + Pour les jeunes

#### Centre Régional de l'Information Jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ)

66, cours Charlemagne  
69002 LYON  
T. 04 72 77 00 66

[www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

### + Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Rhône-Alpes (DRJSCS)

245, rue Garibaldi  
69422 LYON cedex 03  
T. 04 72 84 55 55

[drjscs69-service.civique@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs69-service.civique@drjscs.gouv.fr)

### + Agence du service civique

95, avenue de France  
75013 PARIS  
T. 01 40 56 60 00

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

